

Department of Foreign Affairs  
and International Trade



Ministère des Affaires étrangères  
et du Commerce international

The Deputy Minister for Foreign Affairs certifies that this is a true copy of the *Convention between the Government of Canada and the Government of the People's Democratic Republic of Algeria for the Avoidance of Double Taxation and the Prevention of Fiscal Evasion with Respect to Taxes on Income and on Capital (with Protocol)*, done at Algiers on February 28, 1999, the original of which is deposited in the Treaty Archives of the Government of Canada.

Le sous-ministre des Affaires étrangères certifie que la présente est une copie conforme de la *Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire en vue d'éviter les doubles impositions et le prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (avec Protocole)*, fait à Algiers le 28 février 1999, dont l'original se trouve déposé au greffe des traités du gouvernement du Canada.